



Rapport d'activités  
**2014**



## *Le Mot du Président*

*Cette année 2014, nos activités ont essentiellement porté sur la rédaction du plan de gestion de notre Parc Naturel Marin des Glorieuses. Grâce à la mise à disposition de Clément QUETEL par les TAAF nous avons pu bénéficier d'un agent à temps plein consacré à l'animation et à l'écriture du plan de gestion. Je remercie les équipes du Parc, des TAAF, de l'Agence des aires marines et bien sûr les membres du conseil de gestion qui ont apporté leurs contributions et leurs remarques constructives.*

*Ce plan de gestion sera notre guide pour les 15 prochaines années. Il devrait être approuvé lors du conseil de gestion du 26 janvier 2015 avant d'être présenté au niveau national.*

*Au nord du canal du Mozambique, entre Madagascar, les Seychelles, Mayotte et les Comores, notre Parc naturel marin des Glorieuses est un espace de grande qualité; lui garantir son intégrité nous demandera des efforts de surveillance, de recherches scientifiques et de coopération régionale. Je sais pouvoir compter sur l'engagement des membres du conseil de gestion pour œuvrer dans ce sens et je les en remercie.*

*Bernard CRESSENS*

*Président du conseil de gestion  
du Parc naturel marin des Glorieuses.*



## Sommaire

<b>1. Mise en place du Parc naturel marin des Glorieuses.....</b>	<b>3</b>
1.1. Le conseil de gestion.....	3
1.2. Les groupes de travail thématiques .....	4
1.3. L'équipe du Parc .....	5
<b>2. Elaboration du plan de gestion .....</b>	<b>6</b>
2.1. Recueil des données et synthèse bibliographique .....	6
2.2. Déclinaisons des orientations de gestion.....	7
2.3. Cartographie des enjeux et construction de la carte des vocations .....	9
2.4. Définition des indicateurs.....	10
2.5. Calendrier récapitulatif.....	11
<b>3. Actions réalisées en 2014 .....</b>	<b>12</b>
3.1. Validation du logo du parc naturel marin des Glorieuses .....	12
3.2. Construction d'une stratégie pour l'élaboration du tableau de bord des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses.....	12
3.3. Acquisition de données sur la pêche artisanale mahoraise aux Glorieuses.....	13
3.4. Acquisition de données sur les pratiques de loisirs aux Glorieuses au départ de Mayotte.....	14
3.5. Actions de sensibilisation .....	14

*Rapport approuvé par le conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses le 26 janvier 2015.*



## 1. Mise en place du Parc naturel marin des Glorieuses

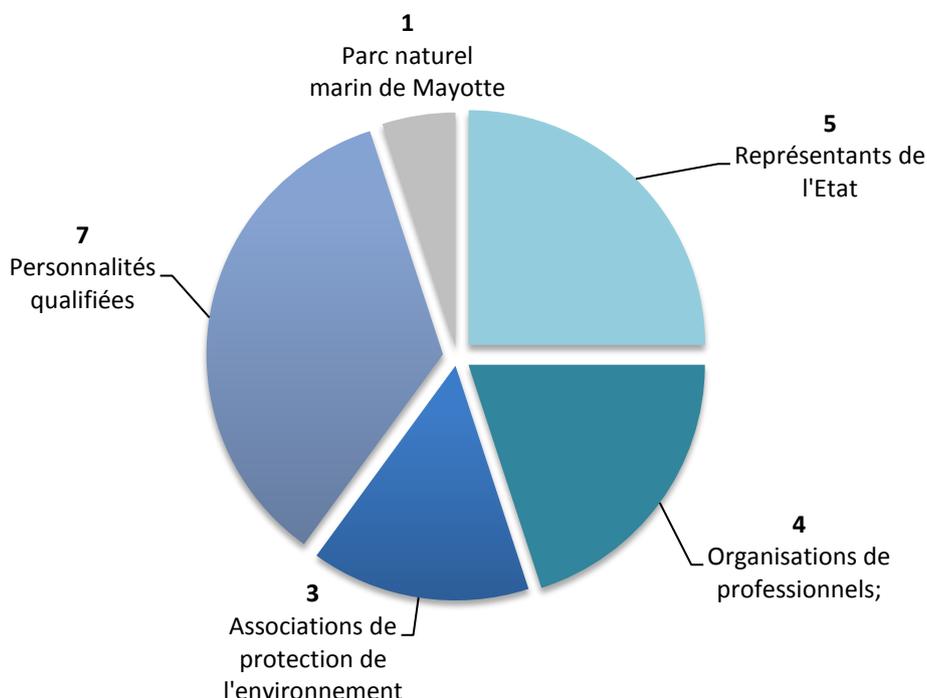
### 1.1. Le conseil de gestion

Conformément au décret de création du Parc naturel marin des Glorieuses (n°2012-245 du 22 février 2012), le conseil de gestion est composé de 20 membres, répartis comme suit :

- Cinq représentants de l'Etat ;
- Quatre représentants des organisations représentatives des professionnels ;
- Trois représentants d'associations de protection de l'environnement ;
- Sept personnalités qualifiées ;
- Le président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte.

Les membres ont été nommés conjointement par le Préfet de la Réunion et le Préfet, administrateur supérieur des TAAF, par l'arrêté conjoint n°2012-89 du 17 août 2012

La mise en place du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses a eu lieu lors de la première réunion des membres le 22 février 2013. Il est présidé par **M. Bernard CRESSENS**, membre du conseil de gestion en tant que représentant d'une association nationale de protection de l'environnement. Il est assisté de deux vice-présidents : **M. Jean-Pierre CHARPENTIER** (personnalité qualifiée) élu également le 22 février 2013 et **M. Michel CHARPENTIER** (association de protection de l'environnement) élu le 6 juin 2014. Ne prévoyant pas initialement de second vice-président, le règlement intérieur du Parc a été modifié à cette fin par le conseil de gestion réuni dans sa séance du 4 avril 2014.



Composition du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses

Par rapport à l'année 2013 au cours de laquelle le conseil de gestion ne s'était réuni que 2 fois, la fréquence des réunions s'est accentuée en 2014 pour l'élaboration du plan de gestion du Parc avec 3 séances : **4 avril 2014, 6 juin 2014 et 6 novembre 2014.**

## 1.2. Les groupes de travail thématiques

Les membres du conseil de gestion ont été répartis dans différents groupes de travail thématiques directement issus des orientations fondamentales du Parc, suivant leurs domaines de compétences et sur la base du volontariat :

- Groupe de travail « patrimoine naturel et observations scientifiques », les deux thématiques étant intimement liées
- Groupe de travail « pêche durable »
- Groupe de travail « écotourisme »

Ces groupes ont été réunis régulièrement pendant toute la phase d'élaboration du plan de gestion, en **mars, mai, octobre et décembre 2014**, notamment pour définir la déclinaison des orientations de gestion (Finalités / Sous-finalités / Objectifs de gestion) et identifier les indicateurs de suivi. Des consultations par mail sont également intervenues entre les réunions où en lieu et place de certains groupes de travail thématiques, notamment celui relatif à l'écotourisme qui rassemblait relativement moins de membres du conseil de gestion que les autres groupes de travail.



### 1.3. L'équipe du Parc

En 2014, l'équipe du Parc naturel marin des Glorieuses se répartit de la manière suivante :

- Un chargé de mission « Parc naturel marin des Glorieuses » recruté et financé par les Terres australes et antarctiques françaises (cf. délibération PNMG\_2013\_08). Basé au siège de la collectivité à Saint-Pierre de La Réunion, cet agent est mis à disposition du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses sous l'autorité de la directrice déléguée du Parc, à temps plein pour l'élaboration du plan de gestion.
- Les chargés de mission thématiques basés à Mayotte et mis à disposition des deux parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses. L'élaboration du plan de gestion a principalement concerné en 2014 les chargés de mission patrimoine naturel, pêche et tourisme ainsi que l'équipe de direction pour une quote-part de leur temps évaluée à 10%. A terme, c'est l'ensemble des agents des services ingénierie et opérations qui auront vocation à travailler pour les deux parcs, la répartition de leurs temps de travail respectifs entre les deux parcs n'étant pas encore acté.

Compte-tenu de la distance, le chargé de mission « PNM des Glorieuses » s'est déplacé à deux reprises au siège du Parc naturel marin de Mayotte en 2014 afin de renforcer les liens avec l'équipe basée à Itoni et participer à des sessions de travail consacrées à l'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses.

L'équipe basée à Mayotte s'est pour sa part rendue pour une partie d'entre elle au siège des TAAF à Saint Pierre de la Réunion à l'occasion des conseils de gestion qui se sont tenus en physique (la directrice déléguée pour les conseils de gestion du 6 juin et du 6 novembre 2014, les chargées de mission patrimoine naturel et pêche pour la séance du 6 juin 2014 et le coordonnateur SIH pour la séance du 6 novembre 2014.

Le travail commun s'est le reste du temps organisé sur la base d'échanges de mails et de conférences téléphoniques.



## 2. Elaboration du plan de gestion

Le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses doit être approuvé dans les trois ans suivant la signature du décret de création du Parc, soit d'ici le **22 février 2015**.

L'année 2014 a ainsi été consacrée à l'élaboration des différents éléments constituant ce document en vue de son approbation par le conseil de gestion qui se tiendra le **26 janvier 2015**.

### 2.1. Recueil des données et synthèse bibliographique

Avant d'engager les réflexions sur les finalités du plan de gestion, il est apparu important de réaliser un travail de recherche bibliographique visant à rassembler l'ensemble des études et données existantes relatives au milieu marin des Glorieuses (patrimoine naturel, usages, réglementation, etc.).

Le recueil et la centralisation des documents (articles scientifiques, rapports de mission, documents de vulgarisation, notes, etc.) sont réalisés en continu par la collectivité des TAAF depuis que les Iles Eparses sont placées sous sa gestion (2005) avant leur intégration au territoire (2007).

Sur cette base documentaire, une première synthèse bibliographique a été rédigée par les TAAF en début d'année 2014. Cette synthèse a pu par la suite être complétée et mise en forme par le chargé de mission Glorieuses. Des enquêtes menées auprès des professionnels du tourisme de Mayotte et la synthèse des enquêtes menées auprès des pêcheurs dans le cadre du système d'informations halieutiques de Mayotte ont par ailleurs permis de préciser les connaissances relatives à la pêche artisanale sur les bancs récifaux éloignés et à la fréquentation des opérateurs touristiques et de loisir mahorais sur le Banc du Geysier.

Les contenus des différents chapitres de cet **état initial du Parc** ont été présentés aux groupes de travail thématiques en **mars 2014** afin d'être validés et, si besoin, complétés et corrigés par les membres.

L'ensemble du document a enfin été présenté au conseil de gestion et validé par les membres pendant la séance du **4 avril 2014**.

Cette recherche bibliographique a permis d'identifier les lacunes relatives à la connaissance du milieu marin aux Glorieuses. Elle est également apparue essentielle pour :

- Identifier et hiérarchiser les enjeux de conservation ;
- Fixer les objectifs du Parc (mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur, de développement durable, etc.) ;
- Définir les finalités de gestion et la carte des vocations ;
- Définir les actions à mettre en œuvre ;
- Connaître le niveau « de départ » des différents indicateurs suivis dans le tableau de bord du plan de gestion.

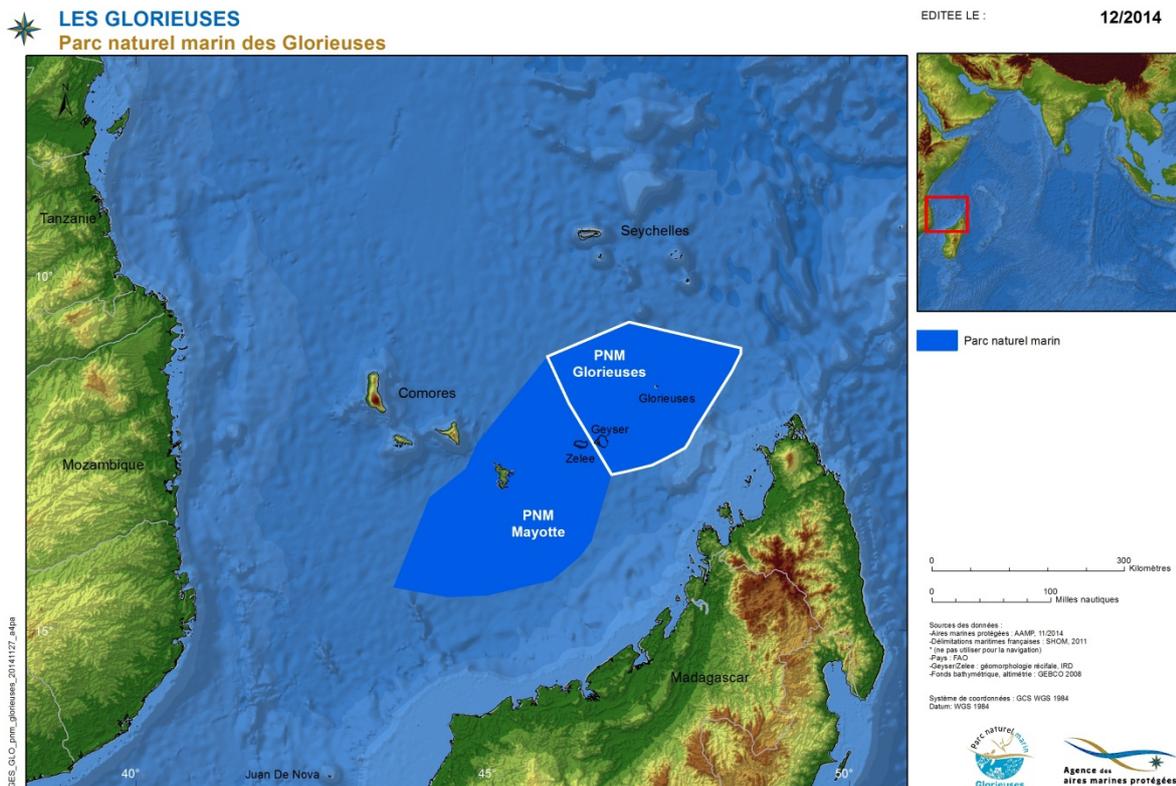
## 2.2. Déclinaisons des orientations de gestion

Le décret de création du Parc naturel marin des Glorieuses fixe 4 orientations de gestion :

1. Protéger le patrimoine naturel, particulièrement les tortues, les récifs coralliens et les mammifères marins, notamment par une surveillance maritime adaptée aux enjeux et la sensibilisation des acteurs et des usagers ;
2. Faire des eaux des Glorieuses un espace d'excellence en matière de pêches durables ;
3. Faire de cet espace un lieu privilégié d'observation scientifique de la biodiversité marine du canal du Mozambique pouvant intégrer des observatoires pour contribuer à l'amélioration des connaissances ;
4. Encadrer les pratiques touristiques et accompagner le développement d'un écotourisme respectant le caractère préservé de cet espace.

Sur la base de ces orientations qui ne peuvent pas être modifiées, le plan de gestion est ensuite structuré de la manière suivante :

- A chaque orientation sont associées des **finalités de gestion** ;
- Les finalités sont elles-mêmes déclinées en **sous-finalités** qui décrivent les buts « ultimes » que le Parc cherche à atteindre pour chaque orientation ;
- Chaque sous-finalité est enfin assortie d'un ou plusieurs **objectifs de gestion** ;
- Chaque objectif de gestion est lui-même assorti d'un **indicateur de gestion** visant à permettre l'évaluation régulière de l'efficacité de la gestion et de l'atteinte ou non des objectifs fixés.



La définition des déclinaisons susmentionnées est particulièrement importante puisqu'elle constitue l'**ossature du plan de gestion**. Dans ce contexte, les groupes thématiques ont été réunis régulièrement pendant toutes les phases de réflexion afin de bénéficier de l'expertise des membres du conseil de gestion. Les éléments discutés pendant ces séances ont ensuite été présentés au conseil de gestion pour validation.

Les principaux débats ont concerné le niveau d'ambition à avoir sur chacune des thématiques ainsi que les actions opérationnelles à mettre en œuvre pour y arriver en fonction :

- des caractéristiques de Glorieuses et des activités s'y exerçant ;
- du principe de réalisme prenant en compte la difficulté logistique et financière de réalisation de certaines actions dans le contexte spécifique de l'archipel ;
- des prérogatives respectives des différents acteurs sur le territoire ;
- de l'existence d'enjeux naturels ou économiques dépassant le périmètre strict du Parc (espèces migratrices comme les baleines à bosse, les sternes ou les tortues marines ; activités économiques orientées vers la valorisation d'espèces migratrices comme les thons, espèces présentant une partie de leur cycle biologique sur la partie terrestre de l'archipel, etc.)

Le conseil de gestion a suivi la rédaction du plan de gestion, en validant dans leurs principes, les finalités et sous-finalités en **avril 2014** et les objectifs de gestion en **juin 2014**. La structuration du plan de gestion s'est ainsi progressivement affinée avec une recherche constante de cohérence et de transversalité. Une rédaction intermédiaire a été validée en **novembre 2014**.

Tout au long de l'élaboration du plan de gestion, le conseil de gestion s'est appuyé sur l'équipe technique du Parc, elle-même accompagnée sur les plans méthodologiques et techniques par l'équipe du siège des TAAF et de l'Agence des aires marines protégées. Les plans de gestion respectifs des parcs naturels marins d'Iroise et de Mayotte ont par ailleurs largement servi à étoffer la méthodologie d'élaboration.

Le caractère contigu des deux parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses a milité pour une recherche de cohérence maximale entre les deux plans de gestion, tant sur la forme que sur le fond. Cet objectif est apparu particulièrement important dans le cadre des réflexions relatives aux zones d'enjeux contigües (Bancs du Geyser et de la Zéléé), dans le cadre d'activités présentes sur la ZEE de Glorieuses mais d'origine mahoraise (pêche et tourisme, licites ou non) ou encore dans le cadre de problématiques dont le champs dépasse largement le périmètre de chacun des deux parcs et relève d'une problématique régionale (espèces migratrices comme les tortues marines, les baleines à bosse ou les activités qui leur sont liées comme la pêche thonière). La cohérence et la complémentarité des deux plans de gestion a donc été recherchée tout au long du travail réalisé.

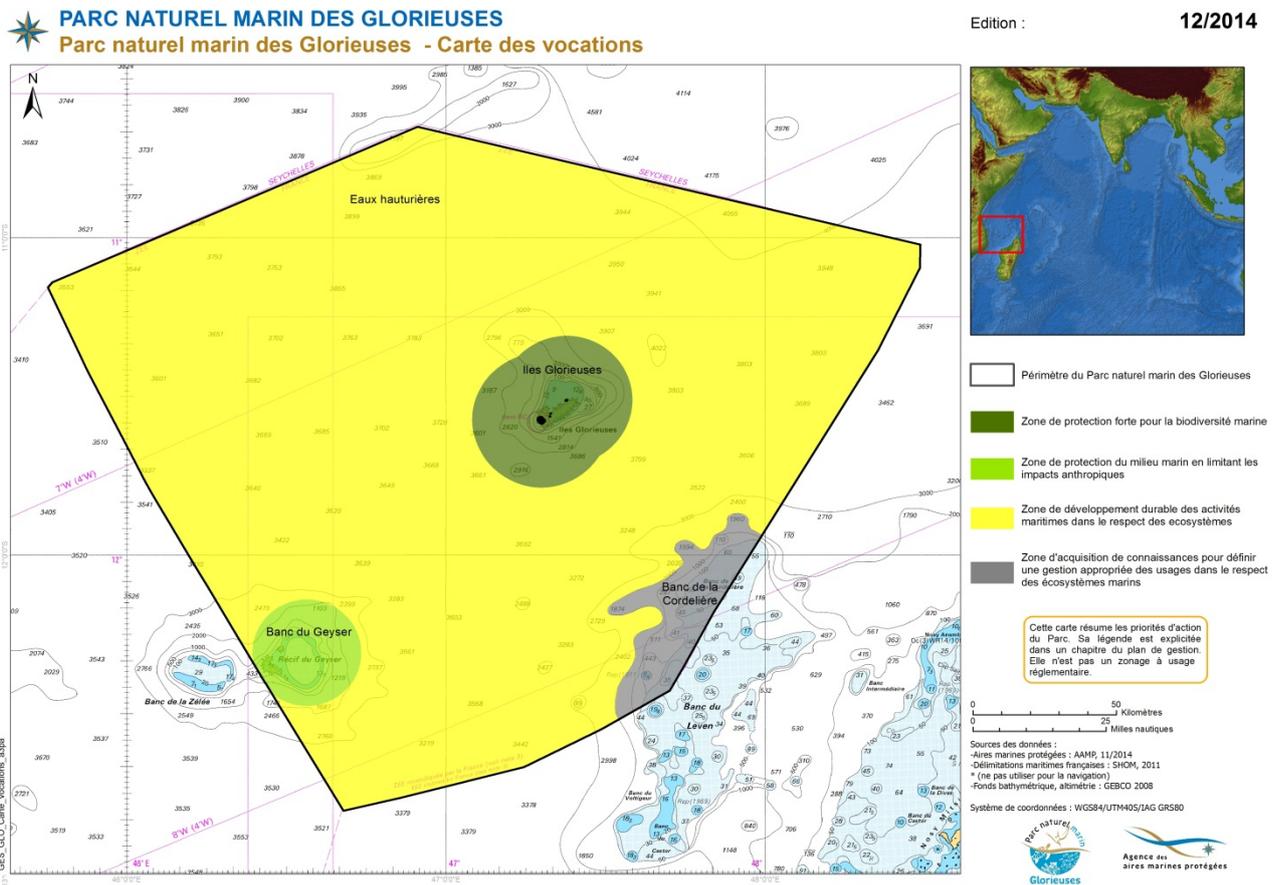


## 2.3. Cartographie des enjeux et construction de la carte des vocations

La carte des vocations est un document graphique qui permet d'identifier pour chaque zone du Parc, des typologies d'actions à mettre en place en application des finalités de gestion. Cette carte ne constitue pas un zonage administratif et réglementaire. Elle n'est pas opposable aux tiers et n'a aucun effet sur les réglementations en vigueur dans les espaces concernés. Elle détermine, en fonction des enjeux de chaque zone, des priorités d'actions et traduit les grandes orientations de gestion envisagées dans les différents secteurs du Parc. Cette carte sert ainsi de guide aux décisions que le conseil de gestion sera amené à prendre et constitue une synthèse cartographique du plan de gestion.

Sur la base de l'état initial et des enjeux identifiés dans les différents secteurs du Parc naturel marin des Glorieuses, le chargé de mission « Parc naturel marin des Glorieuses » a préparé la carte des vocations du Parc. Cette dernière a été présentée et discutée au conseil de gestion du 6 novembre 2014. La version finale de cet élément du plan de gestion intègre désormais les remarques des membres.

Les cartes correspondantes ont quant à elles été produites par le géomaticien « Outre-Mer » de l'Agence des aires marines protégées en décembre 2014.



## 2.4. Définition des indicateurs

Comme précisé précédemment, à chaque sous-finalité sont associés un ou plusieurs objectifs de gestion, dont le niveau de réalisation pourra être mesuré par un **indicateur** (évaluation de la gestion).

L'équipe technique du Parc a travaillé sur une pré-identification des différents indicateurs, les métriques qui les composent et leurs protocoles d'acquisition. Ce chantier a pu bénéficier du travail mené parallèlement sur l'élaboration d'un retour d'expérience du tableau de bord du Parc naturel marin d'Iroise et d'une méthodologie pour l'élaboration des tableaux de bord de Mayotte et des Glorieuses (Cf. paragraphe 3.1). Ces éléments ont ensuite été présentés et discutés avec les membres du conseil de gestion lors de réunions des différents groupes thématiques en **octobre et décembre 2014**.

Lorsque cela est possible, c'est-à-dire lorsque la construction de l'indicateur est suffisamment avancée et lorsque son état initial est connu ou estimé, un seuil correspondant à l'objectif à atteindre est défini. Il faut rappeler ici que le plan de gestion a une durée de mise en œuvre qui peut aller jusqu'à quinze ans : certains seuils ont été fixés en prenant en compte cette durée, tandis que d'autres devraient être atteints à une échéance plus proche.

Certains seuils n'ont pas pu être fixés, faute de connaissance suffisante sur l'état actuel des paramètres concernés. Ils pourront être définis ultérieurement, après une première phase d'acquisition de données. Des évaluations intermédiaires, par exemple tous les cinq ans, permettront par ailleurs d'ajuster les seuils en fonction de l'état des connaissances.

Enfin, il faut préciser que les protocoles d'acquisition des métriques qui constituent les indicateurs feront l'objet d'un document technique spécifique. Ce dernier sera validé par les membres ultérieurement.



Vue sur le lagon depuis la Grande Glorieuse ©Clément QUETEL/TAAF

## 2.5. Calendrier récapitulatif

La cinématique des différentes étapes menées en 2014 pour l'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses sont présentées dans le tableau ci-dessous.

		2014											2015		
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F
Réunions	Conseil de Gestion (CG)				4 avril		6 juin					6 nov.		26 janv.	
	Groupes thématiques (GT)														
Volet « Etat Initial »	Rédaction														
	Validation intermédiaire				CG		CG								
	Validation finale													CG	
Déclinaison des orientations de gestion	Définition des déclinaisons			Finalités Sous-finalités		Objectifs de gestion									
	Validations intermédiaires				Finalités Sous-finalités		Finalités Sous-finalités Objectifs de gestion				Finalités Sous-finalités Objectifs de gestion				
	Validation finale													CG	
Principes d'action	Identification														
	Validation intermédiaire											CG			
	Validation finale													CG	
Carte des vocations	Définition des enjeux et vocations														
	Proposition de carte des vocations											CG			
	Validation finale													CG	
Indicateurs de gestion	Définition des indicateurs									GT		GT			
	Validations intermédiaires										CG		CG		
Volet « plan de gestion »*	Rédaction														
	Validation intermédiaire										CG				
	Validation finale													CG	
Echéance réglementaire															22 Fev

\*Le Volet « Plan de gestion » intègre la déclinaison des orientations de gestion, les principes d'action et la carte des vocations.

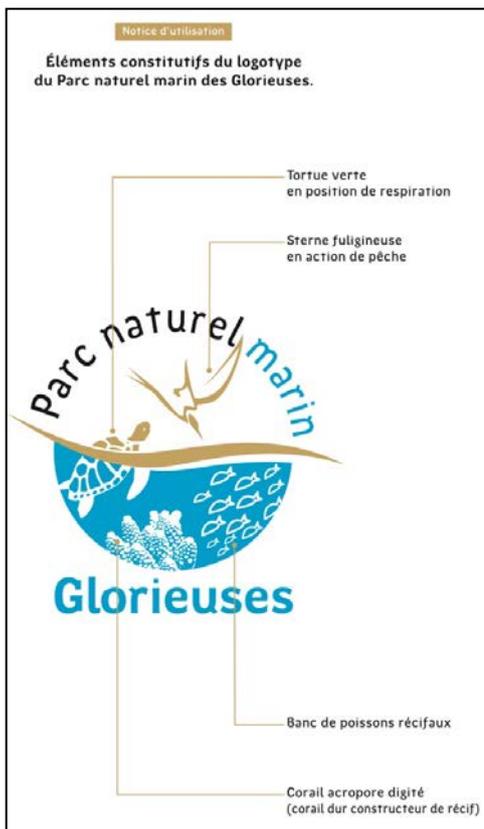
### 3. Actions réalisées en 2014

L'année 2014 ayant été consacrée à l'élaboration du plan de gestion, les actions opérationnelles menées en 2014 ont été très peu nombreuses. La mise en œuvre effective du plan de gestion ne débutera véritablement qu'en 2015.

Le budget de fonctionnement alloué au Parc par l'Agence des aires marines protégées pour l'année 2014 s'élevait à 150 000 euros. Le report de la mission de reconnaissance à Glorieuse et la concentration des énergies sur la rédaction du plan de gestion ont conduit à une consommation très faible de ce budget, à hauteur d'environ 20 000 euros. Le budget utilisé concerne principalement la prise en charge des frais de déplacement des membres du conseil de gestion et de l'équipe du Parc pour les conseils de gestion.

La réalisation d'un inventaire de biodiversité sur le Banc du Geyser devait être menée en mai 2014. Il s'agissait d'une extension au Banc du Geyser de l'inventaire ZNIEFF piloté par le Parc naturel marin de Mayotte et réalisé sur Mayotte et le Banc de la Zélée. Cette mission ayant dû être annulée pour des raisons administratives, elle est reportée à 2015.

#### 3.1. Validation du logo du parc naturel marin des Glorieuses



Après un travail d'élaboration engagé et principalement mené en 2013, le logo du Parc a été finalisé en début d'année 2014. Il est construit dans le respect de la charte graphique de l'Agence des aires marines protégées, dans la continuité des logos des autres Parcs naturels marins.

Le logo est constitué d'éléments de faune remarquable de l'archipel (tortue verte, Sterne fuligineuse, poissons récifaux, corail dur), organisés autour de la vague caractéristique des logos de parcs naturels marins.

Dans un souci de montrer la continuité des 2 parcs, les bleus utilisés dans les logos des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses sont identiques.

La validation de ce logo est une étape importante pour la construction d'une identité graphique et visuelle pour le Parc.

#### 3.2. Construction d'une stratégie pour l'élaboration du tableau de bord des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses

Le plan de gestion doit définir les indicateurs qui permettront d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour chacune des sous-finalités.

Ces indicateurs doivent être conçus pour être les plus objectifs possibles et doivent donc être « mesurables », même si certains peuvent garder une dimension qualitative (degré de satisfaction, niveau de connaissance...). Certains indicateurs nécessitent la mesure d'un seul paramètre, d'autres nécessitent l'acquisition de plusieurs métriques.

Un tableau de bord réunissant l'ensemble des indicateurs permettra de visualiser rapidement, globalement ou par orientation de gestion, le « degré d'approche » des différentes finalités, de vérifier si les actions mises en œuvre permettent effectivement de progresser vers les objectifs fixés, donc si elles sont efficaces. En théorie, ce tableau de bord doit être établi en même temps que le plan de gestion. En pratique, l'ampleur du travail à réaliser pour l'élaboration du plan de gestion rend difficile la finalisation du tableau de bord dans le délai de 3 ans, cela a été le cas pour l'ensemble des parcs naturels marins en place.

La diversité des objectifs fixés et la complexité des phénomènes observés, rend en effet l'élaboration de ce tableau de bord particulièrement sensible et complexe. L'expérience vécue dans d'autres aires marines protégées le confirme et c'est pourquoi la direction du Parc, consciente de l'enjeu fondamental que constitue le tableau de bord pour l'évaluation de la gestion mise en œuvre, a souhaité la réalisation d'une prestation visant à définir une méthodologie structurée d'élaboration du tableau de bord des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses, sur la base de l'expérience acquise notamment au Parc naturel marin d'Iroise et de l'analyse des plans de gestion de Mayotte (validé) et des Glorieuses (en cours de construction à ce moment-là).

La prestation a été réalisée par un expert junior de l'école des mines dans le cadre d'un contrat de recherche de 6 mois.

Ce travail a permis de réaliser un retour d'expérience du tableau de bord d'Iroise, qui met en lumière un certain nombre de points d'attention et de pièges à éviter pour maintenir le travail sur les indicateurs dans une démarche pragmatique et opérationnelle et éviter ainsi de proposer des indicateurs trop complexes, chronophages, ou peu réactifs aux actions des parcs. Cette nécessité de pragmatisme est d'autant plus prégnante sur le Parc naturel marin des Glorieuses que les conditions d'acquisition de la donnée sont particulièrement difficiles (éloignement du site, pas de présence permanente de scientifiques ou d'agents du Parc sur place).

Sur cette base, ainsi que sur celle d'une bibliographie foisonnante, une méthodologie structurée et adaptée à la gestion adaptative et participative des parcs naturels marins a été proposée pour la construction des indicateurs et du tableau de bord.

Etablie parallèlement à la construction de plan de gestion du Parc des Glorieuses, cette étude a pu bénéficier à l'équipe du Parc pour avancer sur les constructions d'indicateurs en évitant certains écueils, qu'ils soient méthodologiques, techniques, scientifiques ou plus « philosophiques ».

Certains protocoles d'indicateurs travaillés dans le cadre de contrat de recherche ont pu par ailleurs bénéficier aux deux Parcs, traitant d'objectifs similaires (gouvernance, sensibilisation des usagers...).

### 3.3. Acquisition de données sur la pêche artisanale mahoraise aux Glorieuses

Les récifs coralliens présents aux Glorieuses sont soumis à une pression de pêche artisanale originaire de Mayotte et des pays et îles voisines (Madagascar, Comores, etc.). Il faut préciser que ce type d'activité est illégale compte-tenu de la réglementation en vigueur dans la ZEE des Glorieuses : pêche strictement interdite dans les eaux territoriales, absence de déclaration annuelle d'intention de pêche sur le Banc du Geyser pour les navires mahorais, normes de sécurité non respectées, etc. Ce type d'activité illégale n'est pas sans conséquence sur les ressources halieutiques récifales. Aussi, il est apparu important de préciser l'effort de pêche artisanale s'exerçant sur les récifs coralliens des Glorieuses afin de mieux définir les enjeux

pour le Parc : conservation des ressources halieutiques et des récifs coralliens, encadrement des activités, surveillance des eaux, etc.

Dans ce contexte, les données 2014 issues des calendriers d'activités et des enquêtes réalisées sur les débarquements à Mayotte dans le cadre du système d'information halieutique ont permis de compléter et actualiser les données relatives à la pêche artisanale mahoraise sur les Glorieuses. Ces enquêtes ont permis d'avancer qu'en 2012, 35 navires (barques de type Yamaha rehaussées d'environ 7m de longueur) ont déclaré avoir pêché tout ou partie de l'année sur les bancs récifaux au large de Mayotte, et 13 d'entre eux ont cité expressément le récif du Geyser. Il faut néanmoins noter que les pêcheurs interrogés connaissent l'interdiction de pêcher sur le Banc du Geyser. Le nombre de barques fréquentant le Geyser est donc certainement sous-estimé du fait de la nature déclarative de la donnée. De plus, ces chiffres tiennent compte uniquement des barques mahoraises. Or, on sait que des barques malgaches et comoriennes fréquentent également cette zone.

Ce travail a été réalisé en régie par l'équipe SIH du Parc, dédiée à cette activité.



Débarquement de pêche au ponton de Mamoudzou  
©Julie MOLINIER/Aires marines protégées

Les données recueillies ont été intégrées dans l'état initial et dans le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses.

### 3.4. Acquisition de données sur les pratiques de loisirs aux Glorieuses au départ de Mayotte

Cette enquête a été réalisée en février 2014 par le chargé de mission « tourisme et loisirs » du Parc auprès des structures professionnelles et associatives de Mayotte disposant de moyens nautiques réglementaires pour se rendre dans le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses. L'enquête a notamment permis de quantifier plus précisément la fréquentation sur le Banc du Geyser et l'Archipel des Glorieuses pour la pratique d'activités de tourisme et de loisir : nombre de sorties, typologie des activités pratiquées, estimation du nombre de personnes, etc.

D'après l'enquête, près de 90 sorties ont été réalisées sur le Banc du Geyser sur l'année 2013, ce qui représente une fréquentation supérieure à 500 personnes. Il est à noter que ces chiffres ne tiennent compte que des départs depuis Mayotte. La fréquentation réelle du Parc est donc plus importante, les eaux des Glorieuses étant également fréquentées par des opérateurs touristiques et des plaisanciers étrangers (Madagascar, côte africaine, etc.).

Les données récoltées ont été intégrées dans l'état initial et dans le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses.

### 3.5. Actions de sensibilisation

Les différentes actions de sensibilisation et les formations qui pourront être menées dans le cadre du Parc naturel marin des Glorieuses ont fait l'objet d'une pré-identification en 2014. Néanmoins, les contenus à insérer dans les différents supports d'information du Parc (panneaux, flyers, guides) n'ont pas été définis.

En 2014, un **volet « Glorieuses »** a été inséré dans les formations réalisées par le Parc naturel marin de Mayotte au sein de **l'école d'apprentissage maritime**. La valeur patrimoniale des Glorieuses, la réglementation en vigueur ainsi que les risques encourus ont ainsi pu être abordés. Cette action sera poursuivie et complétée en 2015.

Pour rappel, dans le cadre de ses activités de sensibilisation et formation globales, la collectivité des TAAF assure chaque année la **formation des gendarmes** effectuant un séjour sur les îles Eparses ainsi que celle des **officiers de la Marine Nationale** susceptibles d'intervenir dans les ZEE associées à ces îles. Lors de ces formations les agents des TAAF présentent à ces derniers la richesse du patrimoine naturel des îles Eparses, les enjeux de conservation sur le territoire ainsi que la réglementation en vigueur, qu'il leur incombe pour partie de faire respecter chacun dans le cadre de ses fonctions. Depuis 2013, un point d'information est spécifiquement fait sur le Parc naturel marin des Glorieuses, son fonctionnement et les activités en cours.

Par ailleurs, d'autres actions de sensibilisation menées à bien auprès des usagers de Mayotte ont pu indirectement contribuer à la sensibilisation d'usagers susceptibles de se rendre sur le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses (usagers en situation régulière ou non vis-à-vis de la réglementation). C'est notamment le cas de :

- La formation organisée par l'équipe du Parc auprès des **opérateurs touristiques professionnels de Mayotte**, dont une partie est susceptible de se rendre aux Glorieuses. Cette formation était dédiée aux règles d'**approches respectueuses des mammifères marins** et à la diversification des connaissances des opérateurs. La formation comprenait donc un volet important de sensibilisation sur les **mammifères marins**, l'approche respectueuse, les **écosystèmes récifaux**, les **herbiers de phanérogames**, les **poissons**, les **tortues marines** et les **oiseaux marins**, même si elle n'était directement ciblée sur les enjeux spécifiques des Glorieuses.
- De même des campagnes de sensibilisation des **plaisanciers** aux règles d'**approche respectueuse des mammifères marins** ont été organisées (organisation de conférences, diffusion de spots radio, articles de presse, diffusion de plaquettes). Les plaisanciers de Mayotte sont susceptibles de se rendre par eux-mêmes ou via un opérateur professionnel sur le périmètre du Parc des Glorieuses.



Tortue verte regagnant la mer après la ponte ©Clément QUETEL/TAAF

- La sensibilisation des **pêcheurs** aux **prises accidentelles de tortues marines** dans le cadre du REMMAT (Réseau Echouage des mammifères marins et tortues Marines de Mayotte) dont le Parc naturel marin de Mayotte est animateur. L'année 2014 a été consacrée aux premiers contacts avec les pêcheurs (80 pêcheurs en barques et 4 palangriers) en vue de les sensibiliser aux enjeux et **méthodes de relâchers** des tortues marines pêchées accidentellement, ainsi qu'à la promotion des remontées d'informations sur ces prises accidentelles dans le cadre des **réseaux de sciences participatives** du Parc.

D'importants projets de communication et de sensibilisation ont par ailleurs été lancés par l'équipe du Parc sur Mayotte, ils comprennent un volet spécifiquement dédié au Parc naturel marin des Glorieuses. C'est notamment le cas du chantier de la signalétique qui sera mise en place en 2015-2016 sur Mayotte. L'année 2014 a permis la signature d'une convention avec l'aéroport de Mayotte qui met à disposition de vastes emprises dans le nouvel aérogare ouvert en juin 2014 pour l'affichage de campagnes permanentes ou temporaires de communication pour les Parcs. L'équipe s'est parallèlement engagée dans un travail pour la construction du cahier des charges opérationnel de cette signalétique, qui concernera, outre l'aéroport, les points d'embarquement stratégiques des usagers à Mayotte (pontons de Mamoudzou, Dzaoudzi, Hagnoundrou), et notamment de ceux se rendant aux Glorieuses.





## Glorieuses

14 lot. Darine Montjoly  
97660 ILONI - Mayotte

[www.aires-marines.fr/glorieuses](http://www.aires-marines.fr/glorieuses)

Standard : +262 (0)2 69 60 73 65

